

Eléments de contexte :

- > Nécessité de procéder au renouvellement intégral du collège des USAGERS et d'un siège au collège BIATS
- > Scrutin du collège usagers prévu en ligne les mardi 15 et mercredi 16 juin 2021

Nature des opérations	Obligations réglementaires	Dates
Réunion du Comité Electoral Consultatif	Démarrage du processus électoral (art. D719-3) (Envoi des documents le vendredi 7 mai 2021)	Mardi 18 mai 2021 à 11h30
Affichage de la décision et de la liste électorale	Au moins 20 jours avant le scrutin (art. D719-8)	Vendredi 21 mai 2021
Ouverture du délai d'établissement et d'enregistrement des procurations	Arbitrage rendu par le Comité Electoral Consultatif de l'UM dans sa séance du 29 janvier 2018	Lundi 24 mai 2021
Dépôt des candidatures	La date limite pour le dépôt des listes de candidats ne peut en aucun cas être antérieure de plus de 15 jours francs ni de moins de 5 jours francs à la date du scrutin (art. D719-24)	Lundi 31 mai (8h-18h non stop)
Réunion du CEC (sous réserve de la constatation d'inéligibilité)	Constatation de l'inéligibilité des candidatures	Mercredi 2 juin à 11h30
Date de fin des demandes d'inscription ou de rectification des listes électorales pour les personnes dont l'inscription est subordonnée à cette condition	Au plus tard 5 jours francs avant le scrutin (art. D719-7)	Mercredi 9 juin
Affichage des états de candidatures et professions de foi	A l'expiration du délai de rectification (art. D719-24)	Mercredi 9 juin
Délai de fin d'établissement et enregistrement des procurations	Au plus tard la veille du scrutin (art. D719-17)	Lundi 14 juin
Scrutin		Mardi 15 juin 2021 de 9h à 17h